



Déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Bastia, le 27 mai 2021

Affaire suivie par : Laureline Roux
Tél : 04 95 58 51 02 / 06 82 87 72 08
laureline.roux@haute-corse.gouv.fr

Fiche de synthèse – Cité éducative de Bastia

Dans l'objectif de la labellisation de la cité éducative de Bastia, un travail partenarial s'est engagé associant la ville de Bastia, la communauté d'agglomération, la Préfecture, la DSDEN et la CAF. L'équipe projet ainsi constituée a partagé les éléments d'un diagnostic conjoint, permettant de définir les priorités du projet.

Concernant le diagnostic partagé, il met en lumière différents besoins, dont certains exacerbés par la crise sanitaire :

- la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes tout d'abord, avec un taux important de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi notamment sur les quartiers sud (36,9%) ;
- les difficultés d'apprentissage de certains élèves, plus nombreux à la dernière rentrée, nécessitant la mise en place d'accompagnements individualisés afin de sortir des spirales d'échec ;
- une fracture numérique multifactorielle, générant des difficultés d'accès aux droits pour les parents qui impactent la réussite éducative des enfants ;
- des problématiques de santé, physique et mentale, consécutives à la sédentarité des jeunes en l'absence d'activités sportives, de loisirs, de socialisation.

En réponse à ces différents besoins, le projet de cité éducative de Bastia repose sur **3 axes stratégiques** :

- Axe 1 : Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant
- Axe 2 : Étayer le parcours de l'enfant au service de la continuité éducative
 - favoriser l'accès aux sciences
 - à la santé

ADRESSE POSTALE : Rond-point Maréchal Leclerc de Hautecloque 20401 BASTIA CEDEX 9
Téléphone : 04 95 34 50 00 - Télécopie : 04 95 31 64 81 - Courriel : prefecture@haute-corse.gouv.fr
Site Internet de l'État : www.haute-corse.gouv.fr
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30



- **Axe 3 : Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes en élargissant le champ des possibles**

En déclinaison de ces 3 axes principaux, s'inscrivant effectivement dans les priorités retenues par le programme national à savoir conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles, une trentaine d'actions – en direction des publics ou d'ingénierie – sont déclinées dans le plan d'actions et de financements.

L'organisation d'un appel à projet dédié à la cité éducative est envisagée à la rentrée de septembre, afin d'offrir aux acteurs associatifs l'opportunité de proposer des actions innovantes s'inscrivant dans les objectifs pré-définis.